

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° : **ATTRIBUTION DU MARCHÉ 2022-02 ADTO 63878 RELATIF À LA MISE EN ŒUVRE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) : AUTORISATION DE SIGNATURE DES PIÈCES DU MARCHÉ PAR LE PRÉSIDENT**
04-BC080722

Séance du : **L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 8 juillet, à dix-huit heures trente**, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis au siège de cette dernière, 30 avenue Eugène GAZEAU à SENLIS, sous la présidence de Monsieur Guillaume MARECHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le **mercredi 6 juillet 2022**, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Membres :

- En exercice : **9**
- Présents : **9**
- Représenté : **0**
- Votants : **9**
- Absent : **0**

Siégeaient à l'assemblée :

Monsieur CHARRIER Philippe
Monsieur de LA BEDOYERE Jean-Marc
Monsieur DUMOULIN François
Monsieur GAUDUBOIS Patrick
Madame JAUNET Christelle
Madame LOISELEUR Pascale
Madame LUDMANN Véronique
Monsieur MARECHAL Guillaume
Monsieur MELIQUE Jacky

Résultats :

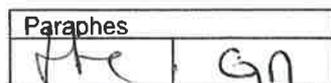
- Pour : **9**
- Contre : **-**
- Abstention : **-**

Avant l'examen de la question par le Bureau Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 9 présents. Il constate que celui-ci est atteint et procède donc à l'examen de la question.

(2 annexes jointes)

Monsieur le Président expose aux membres du bureau communautaire qu'un marché public de services, sous la forme d'une procédure adaptée, a été lancé le 03 juin 2022, pour la mise en œuvre du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

La durée de ce marché est de 4 ans.

Paraphes


La consultation engagée vise la conclusion d'un accord cadre afin de régir les bons de commande qui seront émis pour la réalisation des prestations nécessaires à la mise en œuvre du SPANC (contrôle des assainissements non collectifs (ANC) dans le cadre d'une vente, contrôle de conception des ANC, contrôle de réalisation des ANC, diagnostic initial réglementaire des ANC).

La date limite de réception des offres a été fixée au 28 juin 2022.

Une seule entreprise a répondu. Il s'agit de la SEAO (Société des Eaux et de l'Assainissement de l'Oise).

Le rapport d'analyse des offres réalisé par notre assistant à la maîtrise d'ouvrage ADTO-SAO propose de retenir l'offre de l'entreprise SEAO.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération 2020-CC-07-156 du 17 décembre 2020 définissant les délégations de pouvoirs du bureau communautaire ;

Vu le Rapport d'Analyse des Offres établi par l'ADTO ;

Considérant que la Communauté de Communes est compétente en matière « Service Public d'Assainissement Non Collectif » ;

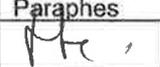
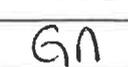
Considérant que des crédits pour mener ces interventions sont inscrits au budget annexe du SPANC 2022 ;

Après avoir entendu l'exposé du Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 9 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Bureau Communautaire :

DECIDENT A L'UNANIMITE

Article 1^{er} : D'AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, ou son représentant, à signer les pièces constitutives du marché 2022-02 ADTO 63878 relatif à la mise en œuvre du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) ;

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches administratives et financières afférentes.

Paraphes	
	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cédex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance,
à Senlis, le 8 juillet 2022
Et ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Philippe CHARRIER
Secrétaire de séance



Guillaume MARECHAL
Président de la Communauté de Communes Senlis
Sud Oise





RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

N° 63878 – CCSSO - SPANC

Rédacteur	Circuit de relecture interne		
	Chef de service	Partie Administrative	Directeur Général
Pierre BOUCHÉ		Adeline MERLOT	Florence SYOEN
Le 30/06/2022	Le	Le	Le

N° 63878 – CCSSO - SPANC

ADTO-SAO

36 avenue Salvador Allende - 60000 Beauvais

Tél : 03 44 06 27 80 - Courriel : accueil@adto-sao.fr

SPL au capital de 3 306 750 € - RCS 526 020 615 00062

MODE DE DEVOLUTION ET DISPOSITIONS GENERALES DU MARCHE

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Un seul marché sera passé pour la réalisation des prestations.

La proposition de variantes facultatives n'est pas autorisée.

La proposition de variantes imposées n'est pas prévue.

Le marché ne comporte pas de prestations supplémentaires éventuelles.

RAPPEL DU DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

Mode de passation, en application du Code de la Commande Publique

Marché public après procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation (Toutes les offres) – art. R. 2123-1 du Code de la Commande Publique

Date de mise en concurrence

Le 07/06/2022

Supports - Date de publication

- journal d'annonces légales : La Gazette- 07/06/2022

Date et heure limites de réception des plis

Le 28 Juin avant 12 heures.

Nombre de plis reçus

- dans les délais : 2
- hors délais : 0

Date d'ouverture des plis

Le 29/06/2022

Enregistrement des plis reçus

Les plis reçus sont détaillés dans le registre des dépôts figurant dans l'annexe 1.

Examen des offres avant les candidatures

Il est décidé d'examiner les offres avant les candidatures

EXAMEN DE LA CONFORMITE DES OFFRES

La conformité des offres est analysée au regard des éléments demandés dans le DCE.

■ Conformité des offres à l'ouverture

Cf. annexe 2

Il est proposé de déclarer **irrégulières** les offres suivantes : Aucune

Il est proposé de déclarer **inacceptables** les offres suivantes : Aucune

Il est proposé de déclarer **inappropriées** les offres suivantes : Aucune

JUGEMENT DES OFFRES

■ Rappel des critères pondérés de sélection des offres

Intitulé du critère	Pondération
Valeur technique de l'offre	60 %
Prix de la prestation	40 %

■ Méthode de notation retenue

- sur le critère "valeur technique" jugement sur un total de 50 points (avant pondération)

La valeur technique sera évaluée sur la base des informations contenues dans le mémoire technique produit à l'appui de son offre par le candidat.

Le mémoire technique sera jugé et crédité d'un nombre de points fixé au maximum à 50.

Toutes ces données doivent concerner la seule agence qui fait l'offre et être en cours de validité au moment de la remise de l'offre.

Dans le détail, la répartition des points s'opérera de la manière suivante :

- ❖ solutions spécifiques relatives au projet (descriptif de la mission, solutions mises en œuvre pour obtenir des résultats fiables, diffusion de documents, exemple de rendu, ...) - 25 points
- ❖ moyens en personnel et matériel (personnes et matériels affectés à la mission, répartition des temps passés par chacun) - 15 points
- ❖ planning (cohérence, détail de chaque phase, prise en compte des phases d'arrêt, ...) - 10 points

- sur le critère "prix des prestations" jugement sur un total de 50 points (avant pondération)

L'analyse du prix portera sur le montant total HT résultant de l'application des prix unitaires aux quantités indicatives définies au CCTP.

N° 63878 – CCSSO - SPANC

ADTO-SAO

36 avenue Salvador Allende - 60000 Beauvais

Tél : 03 44 06 27 80 - Courriel : accueil@adto-sao.fr

SPL au capital de 3 306 750 € - RCS 526 020 615 00062

L'offre financière la moins onéreuse et recevable (c'est à dire pour laquelle il n'a pas été démontré que les prix présentaient un caractère anormalement bas et qui remplit les conditions de recevabilité sur le plan de la valeur technique) sera créditée du maximum de 50 points (avant pondération).

Pour les autres candidats, le nombre de points (P) affecté à chaque offre est calculé de la manière suivante :

$$P = 50 \times (\text{montant de l'offre la moins-disante} / \text{montant de l'offre considérée}).$$

DEMANDE DE JUSTIFICATIONS RELATIVES A UNE OFFRE SUSCEPTIBLE D'ETRE ANORMALEMENT BASSE

Aucune offre n'apparaît susceptible d'être qualifiée d'anormalement basse.

DEMANDE DE PRECISION SUR LA TENEUR DES OFFRES

Il n'a pas été demandé de précisions sur la teneur des offres.

PROPOSITION DE REGULARISATION DES OFFRES IRREGULIERES

Il n'a pas été proposé de régulariser les offres.

ANALYSE

Analyse des offres

Analyse technique

Critère	Points	SEAO
solutions spécifiques relatives au projet (descriptif de la mission, solutions mises en œuvre pour obtenir des résultats fiables, diffusion de documents, exemple de rendu, ...)	sur 25	25,00
moyens en personnel et materiel (personnes et matériels affectés à la mission, répartition des temps passés par chacun)	sur 15	15,00
planning (cohérence, détail de chaque phase, prise en compte des phases d'arrêt, ...)	sur 10	0,00
Points	sur 50	40,00
Points après pondération de 60 %	sur 30	24,00
Classement		1

Analyse du prix

Désignation		SEAO
Montant de l'offre	€ HT	453,00 €
Points	sur 50	50,00
Points après pondération de 40 %	sur 20	20,00
Classement		1

■ Proposition de classement des offres**Synthèse**

Désignation		SEAO
Note prix	sur 20	20,00
Note technique	sur 30	24,00
Total des notes pondérées		44,00
Classement		1

NEGOCIATION

Au vu des offres présentées, il est proposé au Pouvoir Adjudicateur de ne pas procéder à une négociation.

PROPOSITION D'ATTRIBUTION

Au vu des critères analysés, il est proposé au Pouvoir Adjudicateur de retenir l'offre de SEAO pour un montant de 453 € HT sous réserve de présenter l'ensemble des pièces candidatures et des pièces attributaires demandées dans les délais définis. A défaut de produire ces documents dans le délai fixé, l'offre du candidat attributaire sera rejetée et il sera éliminé.

Le candidat se trouvant en 2eme position du classement deviendra attributaire du marché sous réserve de présenter l'ensemble des pièces candidatures et des pièces attributaires demandées dans les délais définis avant que le marché ne lui soit attribué.

Acceptation du Pouvoir Adjudicateur valant décision d'attribution

A Senlis, le

Président

Guillaume MARECHAL

ANNEXE 1 - REGISTRE DES DEPOTS

REGISTRE DES DEPOTS

A BEAUVAIS , le 29/06/2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SENLIS SUD OISE

30 avenue Eugène Gazeau 60300 SENLIS

Téléphone : 0344990860

contact@ccsso.fr

Ref. acheteur 63878 / 22/242 Ref. MPI S-PA-1122428
Publié le 03/06/22 Expiré le 28/06/22 à 12:00

Objet de la consultation :

Mise en œuvre du service public de l'assainissement non collectif

Responsable chargé de l'enregistrement : MERLOT Adeline

Nature des plis enregistrés : candidatures offres

Enregistrement des plis

Pli	D / P	Dépôt le	Soumissionnaire	CR	CA	OR	OS
1	DR	27/06/22 à 17:09	SOC EAUX ASSAINISSEMENT O 60000 Beauvais				
2	D	27/06/22 à 17:42	SOC EAUX ASSAINISSEMENT O 60000 Beauvais				

D : dépôt dématérialisé

D* : dépôt dématérialisé lié à une copie de sauvegarde

DR : dépôt dématérialisé remplacé

P : dépôt papier

S : dépôt papier (copie de sauvegarde) non lié à un dépôt démat

S* : dépôt papier (copie de sauvegarde) lié à un dépôt démat

Arrêté de la liste

A ce jour il a été reçu : 2 plis dans les délais et 0 plis hors délais.

A BEAUVAIS, le 29/06/2022

le fonctionnaire chargé de l'enregistrement,

Décharge

Je soussigné, , certifie avoir reçu les plis enregistrés dont je donne décharge au responsable de leur enregistrement.

A SENLIS, le 29/06/2022

ANNEXE 2 - ANALYSE DE CONFORMITE DES OFFRES

NOM DU CANDIDAT	Convention	*Attestation CCTP	BPU	*Mémoire technique
SEAO	X	X	X	X

* Préciser ci-dessous la non-conformité des offres les rendant irrégulières, inacceptables et inappropriées

ANNEXE 3 - ANNOTATIONS

Critère Technique	SEAO
solutions spécifiques relatives au projet (descriptif de la mission, solutions mises en œuvre pour obtenir des résultats fiables, diffusion de documents, exemple de rendu, ...)	<p>Exemple de rendus de rapport, exemples de courriers, courriers de relance, guide d'entretien. Démarche sécurité. Procédure de contrôle bien détaillée. Méthodologie pour le contrôle des dispositifs d'ANC. Méthodologie des différents types de contrôles bien détaillées avec exemple de rendus pour chaque type de contrôle. Contrôle de l'existant, contrôle périodique, contrôle dans le cas d'une vente, contrôle d'une installation neuve. Suivi administratif des dossiers et relation client bien détaillé. Rédaction du rapport annuel. Mention des réunions publiques avec exemple de PPT projeté.</p>
25	25
moyens en personnel et matériel (personnes et matériels affectés à la mission, répartition des temps passés par chacun)	<p>4 techniciens basés à proximité de la communauté de communes. Le personnel dédié à la mission est qualifié et formé dans le domaine des contrôles d'assainissement. Plus agent administratif facilitant les prises de rendez-vous et le suivi administratif des dossiers. Matériels : générateur de fumée, palette de colorants, tarière à main, détecteur de voile de boue, flaconnage. Outil spécifique à la gestion clientèle.</p>
15	15
planning (cohérence, détail de chaque phase, prise en compte des phases d'arrêt, ...)	Pas de planning
10	0
Points	sur 50,00
Points après pondération de 60 %	sur 30,00
Classement	1

Envoyé en préfecture le 18/07/2022

Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le 18/07/2022

ID : 060-200066975-20220708-04BC080722-DE

SLO

ANNEE 1 - POINT 04

N° 63878 – CCSSO - SPANC

ADTO-SAO

36 avenue Salvador Allende - 60000 Beauvais

Tél : 03 44 06 27 80 - Courriel : accueil@adto-sao.fr

SPL au capital de 3 306 750 € - RCS 526 020 615 00062



Consultation pour le Service Public d'Assainissement Collectif

TYPE DE CONTRÔLE	prix marché 2018 (HT)	prix marché 2022 (HT)
diagnostic initial de l'existant	95,00 €	68,00 €
Contrôle périodique (dans le cadre d'une vente)	180,00 €	140,00 €
Examen préalable de conception pour la création d'une installation neuve ou pour la réhabilitation d'une installation existante	90,00 €	60,00 €
Vérification de l'exécution (visite sur site avant remblaiement) dans le cadre d'une création d'une installation neuve ou dans le cadre de la réhabilitation d'une installation existante	175,00 €	115,00 €
Contre-visite en cas de non-conformité	90,00 €	70,00 €

Taux de TVA appliquée: 10%